

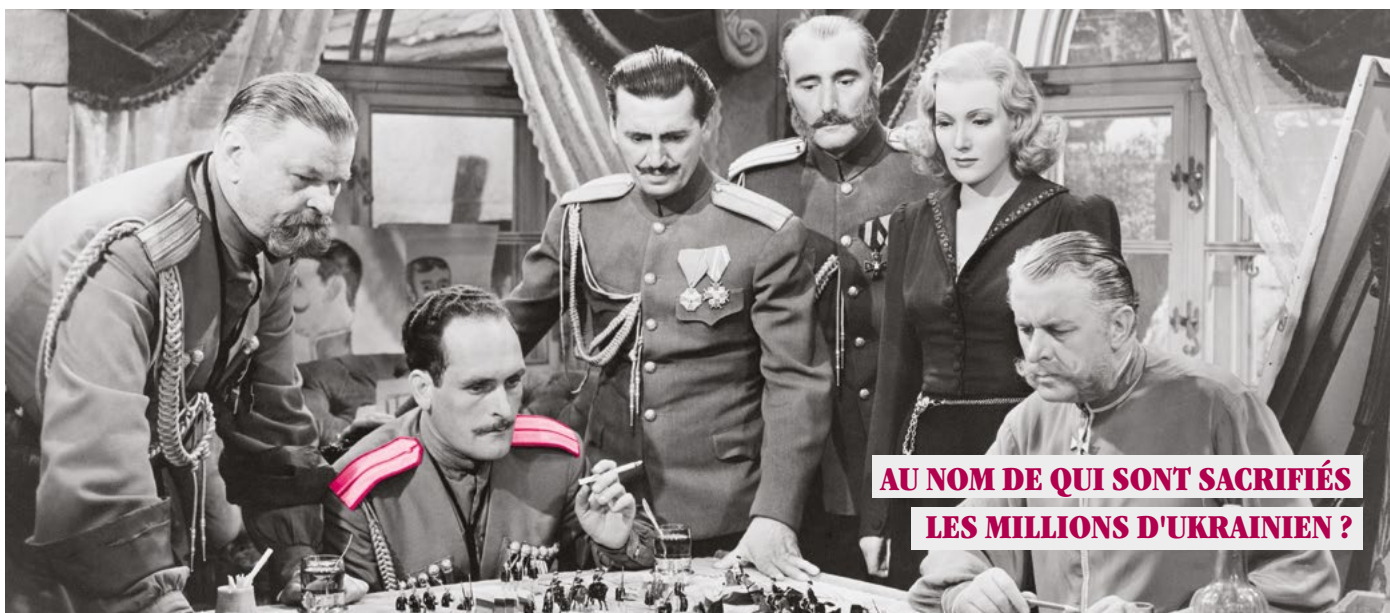
sud

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DÉMOCRATIQUES

www.sud-ct.fr

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ÉDITO !



**AU NOM DE QUI SONT SACRIFIÉS
LES MILLIONS D'UKRAINIEN ?**

Au nom de qui parlent-ils ?

Au nom de qui parlent-ils ? Cette question est au cœur de la politique nationale et mondiale. Au nom de qui, Poutine décide-t-il de faire la guerre au peuple Ukrainien ? Au nom de qui, les puissants de ce monde se livrent-ils à une guerre économique pour étendre leurs emprises, au risque de la guerre militaire ? Au nom de qui sont sacrifiés les millions d'Ukrainien ? Certainement pas au nom du peuple russe. Celui-ci depuis longtemps n'a pas la parole. Pour marquer son soutien, Solidaires organise un convoi pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses ukrainiennes (les détails dans le journal).

Poser cette question : « au nom de qui parlent-ils ? », c'est poser la question de la démocratie et de ses représentant-e-s. Une question qui se pose dans nos syndicats également. La campagne électorale actuelle pose cette question essentielle pour chaque candidat-e.

Qui parle pour les ouvrier-e-s, les femmes, les entrepreneur-euse-s, les rippers, les ATSEM, les banquier-e-s, les travailleur-euse-s sociaux, les boulanger-e-s, les informaticien-ne-s, les livreur-eue-s, les maçon-ne-s ? Au nom de qui, un-e « politique » peut-elle kidnapper la parole des gens ? Des candidat-e-s prétendent parler à tous et toutes. Mais en fait, nous savons depuis longtemps que certain-e-s (droite, extrême droite, gauche « libérale ») s'adressent surtout à leurs bailleurs de fonds, aux grands capitalistes dont elles doivent garantir le « train de vie ». Nous savons, et c'est dans leurs programmes, que les candidat-e-s d'extrême droite et de droite, excluent d'office des « groupes » entiers en les désignant d'emblée comme

porteurs de tous les maux : les étranger-e-s, les fonctionnaires, les syndicalistes, les pauvres... Ce qu'ils nous montrent par ailleurs quotidiennement dans les collectivités qu'ils gouvernent.

Pour essayer de se dégager des discours, nous présentons les propositions écrites des candidat-e-s sur différents sujets. Cela reste la seule façon de voir s'ils s'adressent vraiment à nous et en filigrane s'ils parlent en notre nom.

Cependant, le programme du candidat Macron ayant été révélé tardivement, nous ne l'avons pas intégré dans les tableaux comparatifs. Jusqu'au dernier moment, nous n'avions qu'un bilan de régression sociale et économique, fait d'attaques contre les plus pauvres, contre les droits des travailleurs-euses, des chômeurs-euses, contre les populations immigrées... Depuis que nous connaissons son programme, nous savons que ça va continuer et empirer ! Recul de l'âge de la retraite, continuation des réformes du travail, contrôle des chômeur-euse-s et des pauvres, durcissement des politiques d'asile...

En ce qui nous concerne, quel que soit le résultat des élections, nous continuerons de porter la parole des travailleurs et travailleuses territoriales et d'agir ensemble pour faire advenir un projet de transformation sociale.

Quand tous et toutes nous pensons et agissons ensemble, nous pouvons gagner, comme en témoignent les luttes dont nous nous faisons régulièrement l'écho.



SUD CT 31 : GRÈVE AU SERVICE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS À LA MÉTROPOLE DE TOULOUSE

La lutte paie !

Depuis novembre 2021, un conflit opposait les agents du service des Ordures Ménagères et Tri Sélectif et leur employeur (Métropole de Toulouse) sur la question du temps de travail (1607 heures). La collectivité ayant décidé d'augmenter le temps de travail, sans tenir compte des conditions de travail des agent-e-s. « Durant cette grève qui a duré un mois, et malgré des interventions inappropriées de la part de l'exécutif par médias interposés, il faut savoir que l'intersyndicale a toujours été demandeuse de davantage de dialogue social.

Toutefois il aura fallu attendre le 12 janvier pour que l'administration entende enfin que la négociation était inévitable et qu'elle concède enfin la prise en compte d'un régime dérogatoire plus favorable aux agents des collectes et la reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers à sa juste valeur.

Voici donc ce qui a été proposé aux agent-e-s dès le 13 janvier au petit matin sur les piquets de grève :

- Reconnaissance de la pénibilité par l'attribution de 11 jours de sujétions + 3 pour les jours fériés chômés (1^{er} de l'an, le 1^{er} mai et le 25 décembre) soit 14 jours se rajoutant aux 27 jours de congés pour tous les agents de la collectivité.
- 1h30 de moins/jour sur 10 semaines estivales allant de la dernière semaine de juin à la première de semaine de septembre, qui équivalent à 11 jours de congés supplémentaires (répartis quotidiennement).
- 7 h supplémentaires (environ 145€/jours ou 1 jour de récup) par samedi travaillé et départ possible à 9h si le secteur est fini.
- Jours fériés : 7h supplémentaires payées ou 2 jours de récupération.

- Rattrapage des 3 fériés chômés : si les secteurs sont doublés en faisant 3h de plus, 10h sup payées.
- Prime d'intéressement collectif augmentée à 450€ (300 € précédemment) et étendue à tous les agents des collectes et tous les dépôts.
- Création d'une « prime chauffeurs » de 360 € pour les titulaires et 180 € pour les chauffeurs voltigeurs.
- Recrutement de 30 contractuels actuellement en poste.

C'est donc en acceptant ces propositions que les agent-e-s ont décidé de mettre fin au conflit. Aussi, après un mois de grève et différentes mobilisations, il nous semble important, ici, de rappeler et de saluer que toutes les avancées entre le projet initial et celui aujourd'hui proposé ne sont dues qu'à la mobilisation des agents de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif !

La lutte paie et nous revenons de loin !!



SUD CT 29 : DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC !

Le syndicat SUD CT 29 a déposé un préavis de grève les 8, 9, 10 et 11 février 2022, pour s'insurger contre la privatisation pendant plusieurs jours de la médiathèque et les Ateliers des Capucins par le « One Océan Summit » (Sommet International de l'Océan réunissant des « décideurs » privés et publics).

Après le sommet des ministres européens de la guerre et des affaires étrangères en janvier, une nouvelle fois les habitants sont privés d'un service public et les agents de leur mission. Les vacances de février sont souvent une période très prisée pour la fréquentation de la médiathèque notamment. Des animations prévues pour le public ainsi que des accueils de structures de quartier vont devoir être annulées. Pour SUD, les professionnels des bibliothèques, les habitants de Brest ou d'ailleurs, sont des usagers d'un service public, qui a déjà été impacté par l'application du passe sanitaire et son extension au jeune public. **Le syndicat "réclame l'arrêt de l'organisation d'événements bloquant l'usage des services publics. Il réclame également l'accès des agents à leur outil de travail".** SUD CT 29 rappelle que les agents ne sont pas les sujets d'une poignée de puissants qui privatisent la cité, bétonnent les campagnes et surexploitent les océans !



SDU 08 : DOSSIERS PARALLÈLES, ATTENTION DANGER !

La tentation sera trop grande. Ces signalements, constitués en marge du dossier officiel de l'agent, ressortiront même s'ils n'avaient pas eu de suite immédiate... lorsqu'il faudra justifier une procédure disciplinaire. Aucun dispositif n'est prévu pour l'empêcher.

Ne jouez pas aux apprentis-sorciers et appliquez ce qui est prévu !

Cette note de service, SIGNACOP pour « Signaler un Comportement professionnel Problématique », va donc conduire à la constitution de « dossiers individuels parallèles officiels ». C'est intolérable et bien entendu inacceptable.

Que ce soit pour « signaler » des « comportements problématiques » ou des « comportements remarquables » ces procédures SIGNACOP doivent tous nous inquiéter et nous alerter sur certaines tentations du contrôle et de la surveillance, que nous soyons fonctionnaires, élus ou représentants du personnel. C'est une dérive très dangereuse à laquelle vient de se livrer la direction.

Est-ce pour cette raison que cela n'a pas été soumis au Comité technique avant d'être « expérimentée » ?

RAPPELONS que la procédure disciplinaire légale prévue et appliquée dans les trois fonctions publiques depuis quarante ans (et même bien avant !) a fait ses preuves en termes d'efficacité et de garantie des droits des parties.

Il suffit d'appliquer consciencieusement cette procédure disciplinaire légale.

Ce n'est pas parce que la direction générale ne parvient pas à se faire entendre par certains cadres qu'il faut dévoyer la procédure disciplinaire légale et institutionnaliser des dérives particulièrement dangereuses.

Le SDU a donc demandé au maire que ces deux notes de services soient retirées et que tous les signalements (déjà) réalisés soient sortis des tiroirs, et tous transmis à la DRH avec pour mission de les détruire.

L'ANIMATION EN MOUVEMENT !

« Suite à de nombreuses mobilisations locales, aux mobilisations nationales remarquables des agent·es, travailleur·euse·s du secteur de l'animation les 19 novembre, 14 et 15 décembre 2021, aux différents rapports caractérisant l'état de ce secteur ainsi que le manque criant d'encadrant·es ; les employeurs·euses du privé ainsi que le gouvernement, en la personne de Sarah El Haïry, Secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et de l'Engagement, n'ont eu d'autre choix que de se « saisir » du dossier. **Malheureusement les premières assises de l'animation se sont tenues en l'absence des représentants des personnel·es. Les assises de l'animation se traduisent par 25 mesure(tte)s... « Pour un renouveau de l'animation en accueil collectif de mineurs ».**

Elles sont finalement presque exclusivement réservées aux accueils de mineurs dans le cadre périscolaire. Faisant l'impasse sur les nombreuses autres formes d'animation qui ne concernent pas seulement les enfants et pas seulement dans les cadres péri et extrascolaire.

Nous notons l'incompréhension des attentes, des réalités vécues par les animateur·trices, directeur·trices, animateur·trices d'enfants en situation de handicap..., une absence de valorisation de l'éducation populaire qui est pourtant le ferment des pratiques mises en place tant envers les enfants que les adultes « animés ».

Des mesure(ette)s finalement loin d'être à la hauteur !

Dans nos collectivités, pas d'améliorations notables si ce n'est l'allègement des protocoles sanitaires, la diminution de l'absentéisme dû au Covid... mais finalement rarement des solutions pérennes, respectueuses des personnels et des usager·e·s (baisse des taux d'encadrement, embauches à la hauteur des besoins, déprécarisation par la titularisation ou le CDI, reconnaissance salariale, formation...).

Voilà pourquoi les 9, 10 et 11 mars, nous organisons des journées de mobilisation nationale du secteur de l'animation publique et privée.

- **Le 8 mars** : rejoignons les mobilisations féministes.
- **Le 9 mars** : organisons des MANIFESTATIONS dans nos collectivités (Mairies, Préfectures ...), en lien avec les collectifs locaux.
- **Le 10 mars** : participons aux « DEBOUTS DE L'ANIMATION » (Contre-Assises de l'animation), à la Bourse du Travail de Paris (un·e délégué·e ainsi qu'un·e militant·e par collectifs et par département).
- **Le 11 mars** : la MOBILISATION continue par l'échange avec les usager·e·s et des manifestations au niveau local.



LE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL REVALORISÉ SUITE AUX MOBILISATIONS !

«Les annonces de Castex du 18 février, à l'occasion de la conférence des métiers, ne tombent pas par hasard et sont à mettre sur le compte des deux mobilisations nationales massives des travailleurs sociaux et médico-sociaux des 7 décembre et 1er février dernier à l'appel des seules organisations SUD, CGT et FSU de la territoriale et des collectifs de TS et TMS.

Par ailleurs, **les annonces du premier ministre au sujet de cette prime sont à prendre à ce jour encore avec des pincettes** tant les informations sont pour le moins nébuleuses et les décrets non parus. Ce ne sont donc, pour l'heure, que des paroles... qui plus est en période électorale.

- Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) sera de 183€ net par mois.
- Ces 183 euros apparaîtront au plus tard sur les fiches de paie de juin 2022 avec effet rétroactif au 1er avril.
- Ces 183 euros seront octroyées à l'ensemble de travailleurs sociaux du secteur associatif ou privé non lucratif (140.000 ETP).

Pour ce qui concerne les agent-es de la FPT, le CTI est déjà versé aux aides-soignantes et personnels d'EHPAD, SSIAD et SSAD. Il le sera à compter d'avril aux médecins de PMI, sage-femmes et assistants socio-éducatifs (éduc', CESF, AS, EJE). Les annonces évoquent également l'extension du CTI à l'ensemble des « personnels soignants de la PMI et des autres structures territoriales ». Sans qu'ils et elles ne soient explicitement cités-es, les psychologues enfance et de PMI, les infirmières et puéricultrices ne devraient donc pas en être écartés-es.

Notons que les agent-e-s de la filière administrative ne sont pas

mentionné-e-s. Cela concerne un certain nombre de cadres qui, en l'absence de véritable déroulement de carrière, n'ont pas eu d'autres choix que de passer les concours d'attaché ; mais cela concerne aussi toutes les secrétaires médico-sociales, souvent en première « ligne » devant la misère sociale. Ce sont les grand-e-s oublié-e-s du « Ségur » social.

Mais attention... Il ne s'agit bien évidemment pas de compenser la baisse de notre niveau de vie, depuis des années, due au gel du point d'indice... 183 euros c'est largement sous-évalué !

Comme il ne s'agit pas non plus de reconnaître l'expertise et les qualifications de nos diplômés puisqu'il est déjà annoncé des contreparties :

- pour les collègues travaillant dans les associations, la fusion de l'ensemble des conventions collectives vers une convention collective unique au rabais
- pour l'ensemble des professions du social, la création d'un diplôme unique d'intervenant social remettant en cause toutes les spécificités des métiers et en particulier la déontologie.

Bref... 183 euros, on prend ! Ce n'est que justice !

Cependant, il n'est pas question que cela consiste pour notre employeur à l'achat de nos conditions de travail fortement dégradées et de notre silence et soumission face aux attaques contre nos qualifications et métiers !

Une véritable revalorisation salariale, c'est le dégel du point d'indice et 400€ net/mois de rattrapage immédiatement pour toutes et tous. »

GUERRE EN UKRAINE : APPEL À LA SOLIDARITÉ !

UN CONVOI SYNDICAL POUR LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES D'UKRAINE

L'Union syndicale Solidaires participe à l'organisation d'un convoi syndical pour l'Ukraine. Elle le fait avec d'autres organisations syndicales de France et d'autres pays.

Pourquoi un convoi syndical ?

Notre engagement est syndicaliste, nous défendons les travailleurs et les travailleuses, quelle qu'ils et elles soient, en particulier quelques soient leurs origines ou nationalités.

Pourquoi en Ukraine ?

Notre solidarité, de tout temps, est internationale parce ce que nous savons que, en temps de guerre, ce sont les peuples, ceux et celles qui travaillent qui sont les victimes, et que nous pouvons l'être aussi ici demain. Nous avons exprimé cette solidarité internationaliste à de nombreuses autres occasions. Aujourd'hui, l'Ukraine est agressée militairement.

Un convoi pour qui ?

Nous récoltons de l'argent pour les syndicats et les travailleurs et travailleuses d'Ukraine et nous achèterons selon leurs besoins. Nous ne récoltons pas de biens matériels à ce stade. Nous agissons à la demande des syndicats là-bas. L'argent récolté leur sera destiné, la logistique du convoi étant financée sur les fonds de l'union syndicale Solidaires. Nous rencontrerons nos contacts syndicaux physiquement si eux et nous le pouvons. Nous rendrons compte à notre retour des montants reçus, des actions, des personnes rencontrées.

Comment participer ?

L'association « Convoi syndical » qui a participé à de nombreuses actions de solidarité héberge nos dons. Les syndicats, sections syndicales, syndicalistes, travailleurs et travailleuses peuvent adresser leurs chèques à l'ordre de « Convoi syndical » et les envoyer à Solidaires, 31 rue de la Grange aux belles, 75010 Paris ou effectuer un virement sur le compte du Convoi syndical : 2796496A020 La Banque postale.

NOTRE DOSSIER : ÉLECTIONS, LE PROGRAMME DES PARTIS !



Les élections pour la Présidentielle se dérouleront les 10 et 24 avril 2022

Les élections pour élire les députés se dérouleront les 12 et 19 juin 2022

À l'heure où la campagne électorale bat son plein et inonde les médias et les conversations, il nous a semblé utile d'exposer le plus clairement possible les projets des différents prétendants, qui peuvent concerner les agents et agentes de la Fonction Publique, notamment de la Territoriale. Nous nous sommes basés sur les programmes des candidats mis en ligne. **Nous n'avons pas intégré les propos tenus par les uns et les autres sur différents sujets dans les médias.**

Aucun programme ne comporte de projets spécifiques pour la FPT. Quelques-uns évoquent la Fonction Publique dans son ensemble,

ou/et la structuration politique sur le territoire pour renforcer les pouvoirs locaux (mairie) ou au contraire renforcer le pouvoir de l'Etat centralisateur. Mais rien pour les territoriaux en tant que tel. Il faut donc ressortir des différents projets ce qui peut modifier nos conditions de travail, de salaire et la conception des missions de service public. Puis ce qui, en tant que citoyen, nous concerne.

Nous avons choisi de présenter leurs propositions en matière d'effectifs dans la Fonction Publique, en matière de salaire, de temps de travail, de retraite, de lutte contre la précarité et des droits des femmes et LGBTI.

Pour des raisons de place, nous ne présentons pas le programme des candidats pour lutter contre le dérèglement climatique, qui va pourtant tous et toutes nous impacter de manière forte et malheureusement à moyen terme. Les programmes les plus complets sur ce point (constats, actions, financement) sont ceux de Yannick Jadot et de Jean-Luc Mélenchon.

LES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE, LEURS PROPOSITIONS :

CANDIDATS	Enseignants	Soignants	Policiers, Gendarmes	Autres	Fonctionnaires en général
Eric ZEMMOUR		-10% d'administratifs (soit -10 000) + 50 000 AESH en 5 ans			
Marine LE PEN		-10% d'administratifs (soit -10 000)	+ 10 000 (dont 3 000 administratifs)		
Nicolas DUPONT AIGNAN		+ 30 000 aides-soignants	+ 30 000 et 10 000 administratifs	+50 000 militaires +30 000 pour le handicap	
Jean LASSALLE	+ 6 000	+ 10 000 infirmières et aide soignants			
Valérie PÉCRESSE	+ 10 000	+ 25 000	+ 15 000	+16 000 dans la justice	-200 000
Anne HIDALGO					
Yannick JADOT	+ 75 000	+ 100 000	+ 10 000	+ 11 000 dans la justice	
Jean-Luc MÉLENCHON	+ 60 000 immédiat, +190 000 à terme	+ 100 000		+243 000 EHPADS +63 000 Justice	+ 1 000 000 + (titularisation de 800 000 contractuels)
Fabien ROUSSEL					+ 500 000
Philippe POUTOU					+ 1 000 000
Nathalie ARTHAUD					

Sans surprise, la droite veut réduire massivement le nombre de fonctionnaires mais en embaucher ici et là. L'extrême droite veut des policier·e·s. Marine Le Pen fait une distinction entre les personnels administratifs de la police qu'elle veut renforcer et les personnels administratifs de l'hôpital dont elle veut réduire le nombre, comme Eric Zemmour... Valérie Pécresse déclare vouloir supprimer 200 000 fonctionnaires et en embaucher 50 000 mais est mauvaise en calcul puisque le total de ses recrutements dépasse... Yannick Jadot veut en augmenter le nombre de 200 000, Fabien Roussel de 500 000, Jean-Luc Mélenchon de 1 million, Philippe Poutou de 1 million. À noter la proposition de Jean-Luc Mélenchon de titulariser aussi les 800 000 contractuel·le·s. Pour financer ces postes comme pour les salaires et autres mesures, les candidat·e·s de gauche se prononcent pour des réformes fiscales et une plus grande participation à l'impôt, des plus riches du pays (Impôt sur la Fortune, suppression de la flat-tax, taxations sur les bénéficiaires et les dividendes, augmenter les successions sur les plus hauts patrimoines etc.).

Aucune ne cite nommément la Fonction Publique Territoriale, sauf quelques-uns (Jadot, Mélenchon) qui évoquent notamment la nécessité de renforcer les moyens donnés au secteur social, médico-social et à l'animation, dont une partie relève de la FPT. Il y a aussi Marine Le Pen qui veut obliger la création de police municipale dans les communes de plus de 10 000 habitant·e·s...

NOTRE DOSSIER : ÉLECTIONS, LE PROGRAMME DES PARTIS !



LES SALAIRES ET POINT D'INDICE, LEURS PROPOSITIONS :

CANDIDATS	Augmentation du SMIC	Augmentation des salaires	Augmentation Catégorielle	Par quels moyens ?	Divers
Eric ZEMMOUR	+ 105 EUROS	Défiscaliser les heures supp' et les primes	Multiplier les primes pour les enseignants	Baisse des « impôts sociaux »	
Marine LE PEN		+ 10%	Revaloriser le salaire des enseignants	Exonérer les augmentations de salaires de cotisations patronales	
Nicolas DUPONT AIGNAN		+ 8%		Baisse des cotisations salariales	
Jean LASSALLE	Smic à 1400 euros		Revaloriser le salaire des Aides à domicile et des enseignants	Etat après négociations avec les syndicats	
Valérie PÉCRESSE		+ 10% pour les salariés du privé		L'État compensera les entreprises à hauteur des deux tiers de leurs coûts et négociera le tiers restant lors d'une conférence annuelle	
Anne HIDALGO	+ 15% (soit 1446 euros)		Revaloriser le salaire des enseignants et doublement en 5 ans		
Yannick JADOT	+ 10 % pour atteindre 1500 euros en 5 ans		Revalorisation du POINT D'INDICE + 10% pour les soignants +20% pour les enseignants et pour le social, médico-social et animation		
Jean-Luc MÉLENCHON	Smic à 1400 euros net dès maintenant		Rattrapage du point d'indice depuis 2010 ! +15% pour les enseignants, 30% à terme.		Imposer un écart maximum de 1 à 20 entre le plus petit et le plus haut salaire de chaque entreprise
Fabien ROUSSEL	Smic à 1500 euros net		+30 % pour traitements dans la Fonction Publique		
Philippe POUTOU	Revenu minimum à 1800 euros net	+ 400 euros pour tous			Salaires indexés sur les prix
Nathalie ARTHAUD	Smic à 2000 euros net	+ 300 euros			Salaires indexés sur les prix

Beaucoup de candidat·e·s veulent augmenter le SMIC. Mais pas à la même hauteur et pas avec les mêmes moyens. **Certain·e·s financent cette hausse par une baisse des cotisations sociales, c'est-à-dire la finance sur "le dos de la sécu"...** D'autres ciblent les augmentations sur tel ou tel secteur. Les candidat·e·s de gauche, on l'a écrit, financent leurs mesures par des augmentations fiscales ciblées sur les plus fortunés. Peu évoque l'augmentation du point d'indice (Mélenchon, Jadot et Roussel).

NOTRE DOSSIER : ÉLECTIONS, LE PROGRAMME DES PARTIS !



LE TEMPS DE TRAVAIL, LEURS PROPOSITIONS :

CANDIDATS	Hebdomadaire	Heures supp	Divers
Eric ZEMMOUR			
Marine LE PEN			
Nicolas DUPONT AIGNAN		Défiscaliser les heures supp	
Jean LASSALLE			
Valérie PÉCRESSE	Fin des 35h sauf si accords avec entreprises. Sinon retour à 39 h payées 39h.	Défiscaliser les heures supp Convertir les RTT en salaire, exonéré de charges patronales	
Anne HIDALGO	Réduction si entreprise ok		Rendre le Compte Epargne temps universel
Yannick JADOT	32h		ou 6 mois de congés au bout de 4 ans ou 1 an au bout de 10 ans
Jean-Luc MÉLENCHON	35h effective maintenant et 32h à terme après négos collectives 32h métiers pénibles et de nuit	Heures supp majorées	Revenir sur les conditions autorisant l'annualisation du temps de travail et le forfait-jour
Fabien ROUSSEL	32h		
Philippe POUTOU	32h puis 28h sur 4 jours	Heures supp interdites	
Nathalie ARTHAUD	Réduire le temps de travail (32h ?)		

Partage classique entre la droite qui veut faire travailler plus et la gauche qui veut diminuer le temps de travail, dans un processus, parfois issu de négociations avec les entreprises, qui va de 35h vers 32h voire vers 28h pour Philippe Poutou. Yannick Jadot replace le temps de travail aussi sur du long terme. L'extrême droite ne fait aucune proposition.

LA RETRAITE, LEURS PROPOSITIONS :

CANDIDATS	Âge de départ	Durée de cotisation	La pénibilité	Divers
Eric ZEMMOUR	64 ans d'ici 2030			
Marine LE PEN	62 ans	ou 60 ans si 40 annuités et si travail avant 20 ans		
Nicolas DUPONT AIGNAN	62 ans			
Jean LASSALLE	62 ans			
Valérie PÉCRESSE	65 ans minimum pas d'âge maxi		Prise en compte	Carrières longues
Anne HIDALGO	62 ans		Rétablir 4 critères de pénibilités en +	
Yannick JADOT	62 ans		Pénibilité davantage prise en compte	
Jean-Luc MÉLENCHON	60 ans	40 ans		
Fabien ROUSSEL	60 ans	42 ans pour un taux plein		Prise en charge des cotisations pour les périodes de non-travail (chômage, formation, études, congé parental, maladie, invalidité).
Philippe POUTOU	60 ans	37 annuités	55 ans	
Nathalie ARTHAUD	60 ans			

Modifier l'âge de départ ou la durée de cotisation ? Travailler sur la pénibilité, rester à 62, aller jusqu'à 65 ou s'arrêter à 60 ans voire 55 ans pour les métiers pénibles. Pour 45, 42, 40, 37 années de labeur ? Le candidat Macron propose sans surprise de revenir à 65 ans, rejoignant la droite et l'extrême droite (Zemmour) sur le sujet.

NOTRE DOSSIER : ÉLECTIONS, LE PROGRAMME DES PARTIS !



LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ, LEURS PROPOSITIONS :

CANDIDATS	Minimas sociaux	Précarité et emploi	Pour les "Jeunes"	Pour les "vieux"	Pour les "handicapés"	Pour les "étrangers"
Eric ZEMMOUR	Création d'une brigade anti-fraude		Suspension des aides sociales pour parents de mineur délinquant ou perturbateur	Augmenter la pension de réversion Exonérer les petites retraites de CSG et CRDS		Suppression des minima sociaux, de l'aide médicale d'Etat (AME) et des APL
Marine LE PEN	Création d'un ministère anti-fraude	Flexibiliser le droit du travail	Doublement du plafond de l'ASF (pour parents élevant seuls leurs enfants)	Minimum de pension retraite à 1000 euros Demi-part fiscal pour les veufs-veuves	Déconjugaliser l'AAH	Suppression de l'AME
Nicolas DUPONT AIGNAN		Limiter le recours au contrats précaires				
Jean LASSALLE						
Valérie PÉCRESSE		Renforcer la dégressivité des allocations chômage		<ul style="list-style-type: none"> + 39 % pour les pensions de réversion Pension de retraite d'au moins un smic net par mois pour carrière complète 	Déconjugaliser l'AAH	5 ans de résidence pour toucher des prestations familiales
Anne HIDALGO		Présomption de salariat pour les livreurs				
Yannick JADOT		Sanctionner les contrats courts, limiter contractualisation dans la fonction publique et favoriser les CDI par le recours à des groupements d'employeurs	Revenu citoyen à partir de 18 ans de 918 euros (avec allocations logement et prime activité). allocations familiales / 70 euros /mois/enfant	Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA ex-minimum vieillesse) à 1063 euros	Déconjugaliser l'AAH	
Jean-Luc MÉLENCHON		Titulariser les précaires des trois fonctions publiques. Cesser la radiation des chômeur-ses à la première absence à un rendez-vous Fixer un quota de 5 % à 10 % de contrats précaires en entreprise	Un revenu « garantie d'autonomie » de 1063 euros dès 18 ans pour ceux indépendants fiscalement et dès 16 ans pour les élèves de l'enseignement professionnel	Allocation de solidarité aux personnes âgées [ASPA] à 1063 euros	Déconjugaliser l'AAH AAH à 1400 euros net	
Fabien ROUSSEL		Garantir les droits des travailleurs des plates-formes numériques				
Philippe POUTOU		Interdire les licenciements	Revenu d'autonomie pour tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans à 1 800 euros net			Régulariser les sans-papiers
Nathalie ARTHAUD						

Précarité financière ou précarité professionnelle ? Précarité liée à l'âge ou à la santé ? Liée au logement, à la famille ? La précarité est multiple et certain-e-s candidat-e-s choisissent "leur précaire" en fonction de leur potentiel électoral... D'autres veulent précariser certaines personnes (les "étrangers", les "fraudeurs", les "délinquants"). Une fois de plus, rares sont celles et ceux qui évoquent la précarité dans la Fonction Publique.

NOTRE DOSSIER : ÉLECTIONS, LE PROGRAMME DES PARTIS !



DROITS DES FEMMES, CONDITION FÉMININE ET LGBTI, LEURS PROPOSITIONS :

CANDIDATS	IVG PMA GPA	Violences	Égalité salariale
Eric ZEMMOUR	<ul style="list-style-type: none"> • Opposé à l'allongement du délai de l'IVG à quatorze semaines • Abroger la PMA pour toutes et interdire la GPA 	Automatiser les bracelets anti-rapprochement	« A travail, métier, compétences et temps de travail égaux, il doit y avoir un salaire égal »
Marine LE PEN	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas allonger le délai de l'IVG à quatorze semaines • Renforcer l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA). 	Juger plus rapidement les ex-conjoints	
Nicolas DUPONT AIGNAN		Tribunaux spécialisés avec soixante-douze heures pour instruire le dossier des auteurs présumés, quinze jours pour organiser un procès	Alléger les cotisations pour les entreprises respectant l'égalité salariale, puis instaurer progressivement un malus contre les mauvaises pratiques.
Jean LASSALLE			
Valérie PÉCRESE	Inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le délai de rendu des ordonnances de protection • « viser vingt-quatre heures pour les plus grandes urgences ». • Accroître le nombre des hébergements d'urgence », • Mieux former les policiers à l'accueil des femmes victimes. Instruction en soixante-douze heures et jugement en quinze jours des violences intrafamiliales, et conjugales. 	
Anne HIDALGO		Sanctions pénales aggravées, éloignement des conjoints violents, accompagnement social et psychologique des femmes et des enfants témoins des violences	Rétablir un ministère des droits des femmes de plein exercice, doté d'un budget de 1 milliard d'euros.
Yannick JADOT	<ul style="list-style-type: none"> • Constitutionnaliser le droit à l'IVG • Permettre un changement d'état civil sur simple demande pour transgenres et intersexes. • PMA pour toutes les femmes et aux hommes trans • Reconnaître automatiquement la filiation des enfants nés de GPA à l'étranger pour les deux parents 	Un milliard d'euros dans la lutte contre les violences faites aux femmes	Imposer aux entreprises de mettre en place l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.
Jean-Luc MÉLENCHON	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger le délai pour l'IVG (jusqu'à 14 semaines) et supprimer la clause de conscience • Autoriser la PMA aux personnes trans • Plan d'éradication des violences à l'encontre des personnes LGBTI, • Autoriser le changement d'état-civil libre et gratuit devant un officier d'état-civil et rendre accessible la PMA aux personnes trans. • Refus de la GPA. • Ouvrir l'adoption plénière à tous les couples mariés ou pacsés 	Déployer un milliard d'euros supplémentaires dans la lutte contre les violences faites aux femmes	Créer une commission de contrôle salarié sur l'égalité entre les femmes et les hommes ; Organiser une conférence sociale « pour revaloriser les métiers occupés majoritairement par des femmes (secteurs du soin, du lien et du contact) »

NOTRE DOSSIER : ÉLECTIONS, LE PROGRAMME DES PARTIS !



CANDIDATS	IVG PMA GPA	Violences	Égalité salariale
Fabien ROUSSEL	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire dans la Constitution le droit à l'interruption volontaire de grossesse • Sur le délai de recours à l'IVG, la France s'alignera avec les pays européens les plus progressistes, en vertu de la clause de l'Européenne la plus favorisée • Rembourser le parcours de transition des personnes trans 	Créer un ministère des droits de femmes, doté d'un milliard d'euros par an affecté à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.	
Philippe POUTOU	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger le délai légal de l'IVG à 24 semaines • Ouvrir des centres IVG et des maternités partout sur le territoire français. 	Déployer « des moyens » pour accueillir les femmes victimes de violences et lutter contre les LGBTIphobies	Instaurer l'égalité salariale
Nathalie ARTHAUD			

Dans les propositions, on retrouve un clivage assez classique sur l'IVG et les droits des LGBTI, entre des positions conservatrices, portées par l'extrême droite surtout, et les positions plus progressistes, portées par les autres. Sur les violences faites aux femmes, il y a unanimité sur le constat et des nuances sur l'action : la répression comme unique proposition pour l'extrême droite et des moyens supplémentaires pour lutter contre les violences, de la part des candidats de gauche, sans grande précision sur le plan d'action... Sur l'égalité salariale, peu de propositions concrètes, en dehors de N. Dupont-Aignan sur l'allègement de cotisations pour les entreprises vertueuses et de J.L. Mélenchon qui propose une commission de contrôle "salarial" sur l'égalité hommes/femmes et une conférence nationale pour revaloriser les métiers occupés en majorité par des femmes.



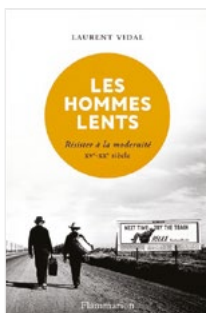


1607 HEURES ET « LIBRE ADMINISTRATION », RIEN N'EST ENCORE JOUÉ ?

La loi du 6 août 2019, de transformation de la fonction publique, fixe à 1607 heures le temps de travail annuel des agent-e-s territoriaux. La Fédération SUD CT s'est opposée depuis le début à cette loi qui ne démontre que la volonté de caporalisation des agent-e-s des collectivités et la volonté de recentralisation du gouvernement Macron. Les préfet-e-s ont été mobilisé-e-s pour faire appliquer cette loi, par une note adressée à toutes les collectivités en septembre 2021 et doivent déférer au tribunal administratif toute délibération qui n'appliquerait pas à la lettre ce qu'impose cette loi.

Les premiers déférés préfectoraux ont donné lieu à des suspensions des délibérations litigieuses. Mais contrairement à ce qui s'est passé en Seine-Saint-Denis, le tribunal administratif de Melun (Seine-et-Marne) a estimé qu'imposer les 1607 heures annuelles dans les collectivités posait peut-être un problème en matière de libre administration des collectivités territoriales, et a transmis la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) au Conseil d'État.

Il faut donc attendre la décision du Conseil d'État de renvoyer ou non la QPC devant le Conseil constitutionnel. En cas de refus la décision sera incontestable et ne pourra faire l'objet d'aucun recours. Dans le cas contraire, il restera à attendre le jugement du Conseil constitutionnel, qui tranchera cette question fondamentale : le temps de travail des agent.e.s de la fonction publique territoriale relève-t-il de la libre administration, ce qui signifie que les conseils municipaux seraient libres d'en décider à leur guise ; ou peut-il être strictement fixé par la loi ? Réponse au plus tard en septembre. (Réf : communiqué du 03 mars 2022 du Tribunal Administratif de Melun).



« Les hommes lents : résister à la modernité, XVe-XXe siècle »

Vidal, Laurent./ Paris, Flammarion, 2020.- 306 p., n. et b..- (Essais)
ISBN : 9782081427822

Une lecture rythmique de la société occidentale par le biais des hommes lents ! Telle est la proposition originale de cet essai. Laurent Vidal, professeur d'histoire contemporaine, s'attache – avec audace et poésie – à « la figure sociale des hommes lents » qui émerge dans le monde moderne quelque part vers le XV^e siècle.

Le livre est divisé en quatre parties, de longueur inégale, mettant en scène durant les cinq derniers siècles la « guerre aux lents » mais aussi la résistance qui s'y oppose à travers les « ruptures du rythme » orchestrées par les travailleurs de la période industrielle.

Partant d'une violence symbolique et d'un imaginaire méconnu, Laurent Vidal fait la genèse des hommes lents, ces individus mis à l'écart par l'idéologie du Progrès. On y croise tour à tour un Indien paresseux et un colonisé indolent à l'époque des grandes découvertes, des ouvriers indisciplinés dans le XIX^e siècle triomphant ; plus proches de nous, le migrant en attente ou le travailleur fainéant restent en marge de l'obsession contemporaine de l'efficacité.

L'auteur révèle avant tout la façon dont ces hommes s'emparent de la lenteur pour subvertir la modernité, à rebours de la cadence imposée par les horloges et les chronomètres : de l'oisiveté revendiquée aux ruses déployées pour s'appropriier des espaces assignés. En inventant de nouveaux modes d'action fondés sur les ruptures de rythme – telles les stratégies de sabotage

du syndicalisme révolutionnaire –, ils nous offrent un autre regard sur l'émancipation.

Fluide, aussi rythmé que bien écrit, cet essai bénéficie par ailleurs d'une iconographie soignée. Un cliché de Robert Demachy, Speed (1904), une voiture lancée à vive allure sur une route, donne ainsi à voir la nouvelle esthétique et l'ivresse d'une vitesse alors sidérante – la barre des 100 kilomètres à l'heure a été franchie en 1900. Un dernier chapitre propose une excursion dans le très contemporain jusqu'aux ronds-points des Gilets jaunes. **Soulignant combien mondialisation et révolution numérique ont fait évoluer les formes de discrimination sociale par le rythme, ce chapitre ouvre plusieurs pistes de réflexion, notamment sur la dimension genrée de la catégorie qu'il étudie : si « les hommes lents sont le dépôt nécessaire et imperceptible des sociétés modernes », ou encore leur « sous-texte », que dire des femmes lentes ?**

Un lien vers les premières pages :

<https://flipbook.cantook.net/?d=%2F%2Fwww.edenlivres.fr%2Fflipbook%2Fpublications%2F551438.js&oid=6&c=&m=&l=&r=&f=pdf>

En complément, mais plus touffu et universitaire : George Vigarello, « histoire de la fatigue », Seuil, 2020.

Autre complément, plus révolutionnaire, par le beau-fils de Marx : Paul Lafargue, « Le droit à la paresse », 1880/1883

SOMMAIRE :

- Nos luttes p.2
- Notre dossier : élections, le programme des partis p.5
- Notre focus juridique p.11